

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Adrien ARNAUD, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS

Absente excusée Madame Flavienne MAZARDO-LUBAC  
Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL  
Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ  
Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-93

**UTILISATION DES CREDITS DE DEPENSES IMPREVUES EN  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DECISION MODIFICATIVE  
N°2**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1<sup>er</sup> Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Pour mémoire, la Décision Modificative n°1 constatait les écritures liées aux subventions reçues pour la reconstruction de la Salle Omnisport.

Cette Décision Modificative n° 2 a pour objet de procéder à des virements de crédits en dépenses de fonctionnement et d'inscrire une nouvelle subvention pour la salle omnisport.

Rappel des inscriptions du budget 2017 :

Section de Fonctionnement Dépenses Réelles :	10 704 879,42 €
Montant de l'inscription des Dépenses imprévues :	150 000,00 €
Section d'investissement Dépenses Réelles :	4 558 275,00 €

I) PRESENTATION GENERALE

Il est proposé d'utiliser l'inscription des dépenses imprévues pour le chapitre 65 du budget en section de Fonctionnement :

## II) VUE D'ENSEMBLE DES MODIFICATIONS PAR CHAPITRE CONCERNE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Proposition</i>
65	Autres charges de gestion courante	1 800 €
022	Dépenses imprévues	- 1 800 €
	Total	0 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

<i>Article</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Proposition</i>
2313 028	Immobilisation en cours	13 600 €
	Total	13 600 €

### RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Proposition</i>
1326 028	Subventions	13 600 €
	Total	13 600 €

## III) DETAIL DES ECRITURES PRESENTEES

### SECTION DE FONCTIONNEMENT: DEPENSES

**Chapitre 65 : Autres Charges de Gestion Courante** **1 800 €**  
(BP 649 200 €, Réalisé 631 972,34 € au 01/12/2017)

Article 651 Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires 1 300 €  
(BP 0 €, réalisé ou engagé 1 239,86 € au 01/12/2017)

Ce compte concerne les dépenses de redevance pour l'exploitation de licence pour l'utilisation d'un logiciel de police, Adobe, Deluxe (montage ALSH) etc...

Article 6532 Frais Missions 500 €  
(BP 3 000 €, réalisé 1 716,81 € au 01/12/2017)

Au Budget Primitif, crédits inscrits pour le Congrès des Maires, il y a eu plus de missions que prévu (cf délib), pour la remise du prix de la Ville Active et sportive, la CNAC pour l'enseigne GIFI, rencontre territoriale de la Solidarité.

### SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Article 2313 : Travaux de bâtiment 13 600 €  
(Crédits ouverts 1 113 800 €, réalisé 325 963 € au 01/12/2017)

Opération 028 Reconstruction Salle Omnisport  
Crédits Ouverts : 874 100 € (DM N°1), réalisé 221 033 €)

Les crédits inscrits dans le cadre de cette décision modificative ne seront pas consommés. Ils ne seront pas reportés.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre 13 Subventions d'investissement

(Crédits ouverts : 558 800 €, réalisé 25 466,99 € au 01/12/2017)

Article 1326 : Subventions d'investissement

13 600 €

Subvention pour la Simulation Thermique Dynamique (STD) et L'Analyse du Cycle de Vie (ACV) à hauteur de 70 % de la dépense.

**Je vous propose** d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

**Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.**

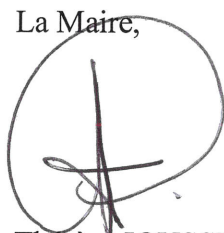
Certifié exécutoire au

vu de la transmission

en Préfecture le 20/12/17

et de la Publication le 20/12/17

La Maire,



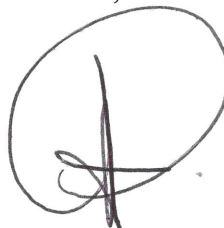
Thérèse JOUSSEAUME



Pour extrait conforme,

Langueux, le 13 décembre 2017

La Maire,



Thérèse JOUSSEAUME